Document generated on 03/29/2024 10:19 a.m.

Canadian Journal of Bioethics
Revue canadienne de bioéthique

Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques? Réflexions d'une ethnologue en milieu autochtone canadien

Marie-Pierre Bousquet

Volume 2, Number 3, 2019

L'Éthique en Archéologie
Ethics in Archaeology

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1066460ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1066460ar

See table of contents

Publisher(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bousquet, M.-P. (2019). Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques? Réflexions d'une ethnologue en milieu autochtone canadien. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, *2*(3), 26–33. https://doi.org/10.7202/1066460ar

Article abstract

In Canada, since the early 2000s, action and collaborative research have become increasingly popular in the social sciences. In this form of research, knowledge is produced not only by specialized researchers but also with actors in the field; it is often presented as a panacea for ethical research with local populations, especially when they are in a situation of marginalization. This research is in practice seen as a potential means of empowerment. Based on my experience as an anthropologist working in Quebec Aboriginal communities, I examine how, when applied to non-prescriptive disciplines such as mine, these types of research can present different images. Are they really more ethical than fundamental research? I highlight the questions raised by these models, which can change the way I practice my profession, paying particular attention to the commitment of the researcher, the validity and strength of methodologies and epistemologies, and the degrees of participation of informants, all within the framework of the ethical rules formulated by the Canadian granting councils and by Aboriginal people themselves.

All Rights Reserved © Marie-Pierre Bousquet, 2019

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Canadian Journal of Bioethics
Revue canadienne de bioéthique

ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques? Réflexions d'une ethnologue en milieu autochtone canadien

Marie-Pierre Bousquet*

Résumé
Au Canada, depuis le début des années 2000, les recherches-action et collaboratives sont devenues de plus en plus populaires dans les sciences sociales. Dans ces recherches, les connaissances sont produites non pas seulement par les chercheurs spécialisés, mais avec les acteurs de terrain. Elles sont souvent présentées comme la panacée en matière d'éthique vis-à-vis des populations locales, surtout quand celles-ci sont en situation de marginalisation. Ces recherches sont en effet vues comme une voie d'*empowerment* possible. J'examine ici la façon dont ces types de recherches, appliquées à des disciplines non normatives comme la mienne, peuvent en changer le visage, à partir de mon expérience d'anthropologue en milieu amérindien au Québec. Sont-elles vraiment plus éthiques que les recherches fondamentales? Je montre les questionnements soulevés par ces modèles, qui peuvent changer les façons de pratiquer mon métier, en prêtant une attention particulière à l'engagement du chercheur, à la validité et la solidité des méthodologies et des épistémologies, ainsi qu'aux degrés de participation des informateurs, tout cela dans le cadre des règles éthiques formulées par les conseils subventionnaires canadiens et par les Autochtones eux-mêmes.

Mots-clés
recherches-action, recherches collaboratives, éthique, Autochtones, ethnologie, Canada, disciplines non normatives

Abstract
In Canada, since the early 2000s, action and collaborative research have become increasingly popular in the social sciences. In this form of research, knowledge is produced not only by specialized researchers but also with actors in the field; it is often presented as a panacea for ethical research with local populations, especially when they are in a situation of marginalization. This research is in practice seen as a potential means of empowerment. Based on my experience as an anthropologist working in Quebec Aboriginal communities, I examine how, when applied to non-prescriptive disciplines such as mine, these types of research can present different images. Are they really more ethical than fundamental research? I highlight the questions raised by these models, which can change the way I practice my profession, paying particular attention to the commitment of the researcher, the validity and strength of methodologies and epistemologies, and the degrees of participation of informants, all within the framework of the ethical rules formulated by the Canadian granting councils and by Aboriginal people themselves.

Keywords
action research, collaborative research, ethics, Indigenous peoples, ethnology, Canada, non-prescriptive disciplines

Cet article est issu d'une communication présentée lors du colloque « Archéo-Éthique », accessible en français et en anglais.

Introduction

En Amérique du Nord, depuis le début des années 2000, les recherches-action et les recherches collaboratives, auparavant apanages des disciplines comportant des volets cliniques ou des volets d'intervention, sont devenues de plus en plus populaires dans toutes les sciences sociales. Ce qui est remarquable, c'est que ce type de recherche s'est étendu à des disciplines qui non seulement n'ont pas vocation à conseiller et à mettre en place des interventions, mais également n'énoncent même pas de recommandations. C'est le cas par exemple de l'ethnologie, ma discipline, qui se méfie des approches normatives et peut même les considérer comme inadéquates, voire contraires, à son projet intellectuel. Comment, en effet, vouloir effectuer une recherche qui, comme nous le verrons, a pour but d'orienter ou d'influencer les comportements alors que l'ethnologie a pour objet d'étudier ces derniers et de les analyser, mais certainement pas de les changer?

Une des explications majeures de cet engouement pour ce type de recherches dans des disciplines qui pouvaient les voir comme inappropriées tient au fait qu'elles sont perçues comme la panacée en matière d'éthique vis-à-vis des populations locales. C'est notamment ce que je vois de plus en plus depuis une dizaine d'années dans les communications lors de colloques et dans les projets des étudiants et des nouveaux professeurs en sciences sociales présentés au comité d'éthique de la recherche (CÉR) dont j'ai été membre puis présidente. Ces recherches sont même présentées, sans justification, comme moralement les plus estimables quand lesdites populations sont en situation de marginalisation, voire d'exclusion, de par leurs origines, leurs couleurs de peau, leur accès à une éducation de qualité ou au système de justice, etc. [1]. Elles sont en effet vues comme un moyen de donner une voix à ceux et celles qui n'en ont d'habitude pas, de favoriser l'*empowerment* en permettant aux acteurs de la recherche de participer pleinement à l'amélioration de leur destinée [2].

Peut-on être contre la vertu? Améliorer le sort des populations, ou de façon plus modeste améliorer au moins leur niveau de savoirs, n'est-il pas ce à quoi nous devrions tous aspirer? La question se pose donc : ces recherches sont-elles plus éthiques que les autres? D'après mon expérience, c'est faux. Aucune n'est plus éthique que les autres. Pour répondre plus en détails à ces questions, je commencerai par définir plus précisément ce que sont ces recherches en examinant leurs pertinences, ou non-pertinences, méthodologiques pour les disciplines non normatives comme l'ethnologie. Ensuite, je ferai appel à mon expérience d'ethnologue en milieu amérindien au Québec, en expliquant d'une part en quoi les exigences éthiques canadiennes ont été pour moi une source de questionnements, de l'autre quelles sont les remarques de mes informateurs par rapport aux recherches en général, et pas seulement les miennes. Je montrerai que ces modèles de recherche, tout comme les obligations éthiques que je suis tenue de respecter, changent les façons d'envisager mon métier ainsi que d'autres en sciences sociales, et peuvent aussi en modifier la pratique.

D'abord et avant tout, je tiens à préciser les limites de ma réflexion. Je n'ai pas pour ambition de discuter d'épistémologies, ni d'entrer dans les débats sur les tensions et les critiques que peuvent générer les recherches-action et les recherches

2019 M-P Bousquet. Creative Commons Attribution 4.0 International License
ISSN 2561-4665

collaboratives. Je pense que ces méthodologies peuvent être très pertinentes et porteuses d'enseignements dans des disciplines non normatives comme la mienne. Mais mon constat est qu'elles en viennent à être instrumentalisées comme une fin en soi, alors qu'elles ne devraient être qu'un moyen. Cela fait partie du travail du chercheur de décider si c'est le meilleur moyen pour mener sa recherche, en tant qu'expert de sa discipline. J'amènerai l'idée, dans les paragraphes suivants, que ce n'est pas toujours le cas et qu'utiliser ces méthodologies sert parfois de « paravent éthique », si je puis m'exprimer ainsi : se doter d'une sorte d'assurance, de protection contre d'éventuelles attaques sur les résultats du projet puisque les participants, impliqués du début à la fin, seraient des sortes de co-responsables et serviraient de caution. J'ajouterai que si mes exemples sont tirés de ma propre expérience en milieu autochtone, je crois fermement que ma réflexion a une portée généralisable à des recherches menées dans des milieux humains totalement différents.

Que sont les recherches-action et les recherches collaboratives?

Commençons par définir d'abord les recherches-action, puis les recherches collaboratives. Étant donné la vaste littérature existant sur ce type de recherches, je n'ai pas ici la prétention de tout couvrir, mais plutôt de me limiter à des définitions opératoires. Tout d'abord, les recherches-action, suivant la définition de Hugon et Seibel [3], sont « des recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ». Ces recherches poursuivent un double objectif : « transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » [3]. Le processus de la recherche, son expérimentation et ses résultats font donc partie de la recherche elle-même. Concrètement, ces recherches visent une participation des acteurs sociaux dans le processus de la recherche, de la construction du sujet jusqu'à la production des connaissances [4]. Ici, le chercheur[1], ou la chercheuse, n'est pas un expert ou une experte face à des participants. Il participe au projet des acteurs, qui sont associés à son projet de recherche. Il n'est pas le seul à formuler des hypothèses. Il fait partie du phénomène qu'il étudie et qu'il contribue à transformer. Dans ce type de recherche, comme le souligne René Barbier [5], les conflits sont inévitables et obligent donc le chercheur à les gérer, à négocier, à s'ajuster sans cesse et à devoir faire preuve d'empathie et d'écoute sensible [6].

Une recherche collaborative, quant à elle, est, selon Richard Lefrançois, « une démarche d'investigation scientifique multifinalisée impliquant une coopération étroite entre des personnes œuvrant dans le domaine de la recherche et de l'intervention » [7]. En général, outre les chercheurs, les autres acteurs de la recherche sont des praticiens, des intervenants, des professionnels dont on cherche à comprendre les expériences et les pratiques dans le but d'accroître leur efficacité et leur efficience. Ces recherches veulent réduire l'asymétrie des rapports entre chercheurs et praticiens en plaçant tout le monde au même niveau.

Ces deux types de recherches ont de nombreux points communs [8-10]. Elles visent à profiter de la recherche pour former les acteurs non chercheurs, en enrichissant le champ de leurs compétences. En outre, elles visent à ce que les chercheurs et les acteurs co-construisent des savoirs. Pour les distinguer, ce que les auteurs ne font pas tous, retenons que « la recherche-action consiste en une stratégie de changement planifié » tandis que la recherche collaborative « renvoie plutôt à une démarche d'exploration d'un objet » [10]. Dans une recherche-action, le chercheur ne reconnaît pas forcément que les acteurs avec lesquels il travaille sont compétents, mais il doit les former; dans une recherche collaborative, le chercheur reconnaît la compétence de ses participants.

La spécificité de l'ethnologie : l'observation participante

Au fondement de ma discipline, l'ethnologie (une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie), se trouve l'observation participante. Il s'agit, pour le chercheur, d'aller vivre lui-même sur le terrain, en s'immergeant le plus possible dans le quotidien et la culture du groupe qu'il a choisi d'étudier. Comme l'explique Daniel Fabre [11], « c'est bien dans la mise en présence de l'ethnologue et d'un groupe particulier que l'on voit l'acte fondateur non seulement d'une expérience personnelle de l'altérité sociale et culturelle, mais bien de la discipline elle-même », seule méthode qui permette « d'accéder à certaines dimensions du social ». Ainsi que l'ont fait remarquer de nombreux ethnologues [12], l'observation est souvent bien plus développée par le chercheur que sa participation et ce, pour diverses raisons : parce qu'il peut ne pas avoir de place bien définie dans la société d'accueil et qu'il ne fait alors qu'occuper celle qu'on a bien voulu lui donner, qu'il n'en maîtrise pas suffisamment bien la langue, les codes, les gestes, etc. Ce peut être également un choix délibéré de sa part, pour rester en retrait et découvrir la réalité de la façon la plus brute possible, sans intervenir dans cette réalité qu'il pourrait perturber. Cette méthode de collecte de données est à l'opposé d'une sociologie de l'intervention : le but est de s'intégrer le plus possible à la société d'accueil en se familiarisant, de façon directe, avec elle. A priori, donc, des recherches-action ou collaboratives sont antinomiques avec l'ethnologie.

À cause de la diversification des sujets de recherche, mais aussi des conditions de l'enquête de terrain, l'observation participante n'est pas toujours possible. Mais que l'on préconise la participation observante, où les données expérientielles font partie des données produites [13], l'entretien focalisé ou n'importe quelle autre méthode de recherche qualitative, il n'en demeure pas moins que, devant être déjà conscient de sa propre subjectivité, le chercheur ethnologue n'est pas invité par sa discipline à proposer des solutions concrètes aux problèmes qu'il peut éventuellement soulever. Il ne s'agit pas pour lui de rester neutre (les ethnologues le sont rarement et nombreux sont ceux qui revendiquent haut et fort leurs engagements).

[1] L'emploi du masculin pour désigner les chercheurs et chercheuses englobe les deux genres et sera utilisé pour alléger le reste du texte.

Simplement, la formation même en ethnologie ne prévoit pas du tout que le chercheur puisse pratiquer des interventions. Au mieux, il critique et conseille, mais participer à changer la vie de la population à laquelle il s'intéresse peut aisément être vu comme contraire au projet intellectuel de sa discipline.

En revanche, lui aussi doit sans cesse négocier, s'ajuster, faire preuve d'empathie et d'écoute sensible. La première règle cardinale qu'apprend tout néophyte est que, pour devenir un ethnologue digne de ce nom, il faut pouvoir établir des liens de confiance avec les personnes dont il va étudier la société et la culture, sous peine de rater son ethnographie et de ne rien comprendre de la complexité du portrait social qui pouvait s'offrir à sa compréhension. La littérature ethnologique, longtemps muette au sujet du rôle de la personnalité des chercheurs et peu transparente quant à leurs gaffes, se remplit maintenant, même timidement, de récits sur leurs échecs, leurs bévues, leurs impairs et les leçons qu'ils en ont tirés, ne serait-ce qu'en remarquant que, par leur présence, ils ont cristallisé des conflits qui pouvaient exister bien avant leur arrivée [14,15], ou qu'ils n'agissaient pas comme auraient dû le faire des adultes dans la société en question [16,17]. Bref, l'ethnologie partage déjà avec les recherches-action et les recherches collaboratives des points communs fondamentaux.

Les règles éthiques que je dois suivre

Quand je suis devenue professeure à l'Université de Montréal en 2002, formée à la fois en France et au Québec, j'avais baigné pendant ma spécialisation en études autochtones dans un certain nombre de débats dont j'avais intégré l'existence [18]. Par exemple, la chercheuse européenne non autochtone que j'étais ne pouvait pas adopter une position neutre : j'étais invitée à m'impliquer, à m'engager vis-à-vis des populations que j'étudiais. Je n'avais plus le luxe de la distance puisque j'étais venue m'installer dans le pays de mes informateurs et que j'allais partager la destinée politique, économique, sociale de ce pays qui les avait colonisés. S'ajoutait à tout cela l'obligation de me conformer aux règles éthiques des conseils subventionnaires canadiens. Globalement, quelles sont ces règles et lesquelles me laissaient le plus perplexe?

À la fin des années 1990, en Amérique du Nord, les procédures éthiques auxquelles étaient soumises depuis longtemps les sciences de la vie furent étendues à tous les domaines universitaires. Si, de près ou de loin, votre recherche implique des participants humains, au Canada ou ailleurs dans le monde, vous avez l'obligation de demander un certificat d'éthique à un comité d'éthique de la recherche de votre université. De même, théoriquement, tout chercheur étranger venant faire des recherches au Canada a l'obligation de détenir un certificat d'éthique de son institution. En ont l'obligation non seulement les chercheurs et professeurs rémunérés, sous peine de se voir retirer leur subvention de recherche par l'organisme qui l'a attribuée, mais aussi tous les étudiants et étudiantes dont les travaux seront publiés, ce qui inclut les mémoires et les thèses. Le texte principal de référence qui sert de guide à tout le monde est l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, ou EPTC 2e version [19], qui est la politique officielle des organismes subventionnaires canadiens en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Comme en outre je travaille avec des Autochtones, je dois être particulièrement attentive au chapitre 9 de l'EPTC2, consacré à la recherche « visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada ». Je ne m'étendrai pas sur ce contexte spécifique de recherche, qui nécessiterait des analyses autrement plus approfondies, mais j'en rappellerai des éléments qui concernent plus largement les disciplines non normatives comme l'ethnologie.

Ce qu'un comité d'éthique veut savoir, c'est si le chercheur prend en compte les libertés et le libre choix des participants à la recherche, leur capacité à consentir de façon libre et éclairée à leur participation. Il veut savoir si ma recherche peut leur nuire ou susciter chez eux des émotions et des tensions, et si elle respectera leur dignité. Je dois donc expliquer mon projet, mes questions de recherche, mes méthodes, dire comment je conserverai mes données et si je prévois de laisser la possibilité d'identifier mes participantes et participants dans les publications à venir. Je dois expliquer les mesures d'atténuation que je prévois s'il y a des risques pour eux. Je dois fournir un formulaire de consentement écrit que je suis censée leur faire signer après m'être assurée qu'ils en ont compris le contenu. Je peux également recueillir un consentement verbal, que je devrai alors documenter. Je dois enfin prévoir une stratégie de suivi ou de diffusion des résultats de ma recherche auprès des participants, dans un langage accessible et vulgarisé si cela est nécessaire. Je ne peux en aucun cas les duper, leur mentir sciemment, sauf si le protocole de recherche démontre que c'est essentiel. En fin de compte, je dois me souvenir que la relation de recherche crée des attentes et n'est pas une relation d'amitié, même si un tel lien peut exister avec certains d'entre eux. Un lien de confiance est de toute façon indispensable (et est aussi au cœur de la relation ethnologique). C'est moi qui suis la seule responsable de la recherche et je dois travailler pour le bien public. La justification de ce que je fais, subventionnée ou non par des fonds publics, est l'avancée du savoir.

En tant qu'ethnologue, il m'est très difficile de savoir ce que ma recherche va bien pouvoir engendrer comme émotions chez mes informateurs. Je suis d'accord pour ne pas les duper, ce qui d'ailleurs remet en question des méthodes d'observation participante que j'ai apprises pendant mes études en France et qui y sont encore pratiquées, comme l'observation participante clandestine où le groupe sous enquête n'est pas prévenu et n'a pas donné son accord [13]. Comme l'explique Soulé, « ce type d'OP présente l'avantage de saisir un certain nombre de processus sociaux dans leur contexte « naturel », y compris au sein de configurations sociales traditionnellement rétives à l'analyse extérieure » [13, p.129]. Au Canada, et dans d'autres pays aux règles similaires en éthique de la recherche (États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.), il n'est tout simplement plus possible d'adopter ce genre de démarche, conçue comme contraire aux bonnes pratiques. Si certaines personnes sont rétives à se faire analyser, elles en ont strictement le droit et aller contre leur volonté serait une faute majeure, passible de sanctions. Le plus compliqué, dans des recherches qui sont le plus souvent longitudinales, c'est que je travaille depuis deux

décennies avec les mêmes personnes, avec lesquelles il n'est pas simple de démêler ce qui relève des liens d'amitié et ce qui constitue des données. Je dois m'assurer que des conversations privées ne seront pas utilisées sans le consentement des gens. Ils peuvent oublier mon statut de chercheuse pendant mes séjours et je dois leur rappeler que ce qu'ils me disent pourra ou sera utilisé dans mes écrits. En même temps, constamment rappeler ce statut instaure une distance qui peut aussi mettre à mal le lien de confiance. Il me faut donc trouver des stratégies pour que mes informateurs et informatrices se sentent à l'aise de parler devant moi sans se censurer, tout en les assurant que ce qui relève du domaine de l'intime et de la confidence restera privé.

Dans la recherche avec les Premières Nations[2] vivant au Québec, je dois aussi respecter le *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador* [20], qui recommande que je suive le principe PCAP : propriété, contrôle, accès, possession. Selon ce principe, les informations que je recueille restent la propriété collective du groupe avec lequel je travaille, qui est en droit d'exiger le contrôle de l'intégralité de la recherche. La Première Nation impliquée doit pouvoir avoir accès en tout temps aux données la concernant et peut faire valoir qu'elle les possède pour en protéger la propriété, la gestion et la diffusion. Ce principe est à peu près impossible à respecter en ethnologie. Les entrevues que je fais avec des gens qui ont consenti à ma recherche ne sont pas de facto la propriété collective de leur groupe. En tant qu'individus, leurs histoires personnelles et leurs savoirs propres leur appartiennent en premier lieu. En outre, même si je le voulais, je ne pourrais leur laisser l'intégralité du contrôle de ma recherche : c'est moi qui gère les fonds, qui dois rendre des comptes (à l'organisme subventionnaire, à l'université qui m'emploie) et qui suis responsable comme scientifique. Il n'est pas question que je donne accès à toutes mes données à tout le monde : ce serait trahir la confiance de mes informateurs. Enfin, j'ai le devoir de publier mes recherches dans un délai raisonnable. Il faut donc que je me sois assurée pendant la récolte des données que je pourrai les utiliser et les rendre publiques, car obtenir les accords, de loin, après être revenue et alors que l'informateur n'a plus en tête l'entrevue en question, est susceptible de prendre beaucoup de temps.

Pour assurer la protection de la vie privée de mes informateurs, l'option la plus couramment choisie est de leur attribuer des pseudonymes. Si cela garantit leur anonymat, cela les invisibilise également. Je ne suis parfois pas cette recommandation en vertu du fait que certains tiennent à ce que leurs noms apparaissent, en reconnaissance de leurs savoirs. Cela fait partie de la négociation avec les membres des communautés où je vais, avant et pendant la recherche. Une autre recommandation que prodiguent volontiers les conseillers en éthique est de crypter les données. Outre que je suis nulle en informatique, je ne pense pas détenir des données à ce point sensibles qu'il faille les rendre illisibles pour les tenir secrètes (en cas de doute sur la sensibilité ou non de mes données, je consulte un conseiller en éthique). J'ai de toute façon l'obligation de détruire, après sept ans, toute donnée personnelle de nature confidentielle et, finalement, cela en fait assez peu.

Ces approches sont-elles poussées par l'EPTC2 et les organismes subventionnaires?

Le Conseil canadien de la recherche en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont, comme l'EPTC2, des volets spécifiques pour soutenir la recherche en contexte autochtone. On peut lire sur leurs sites Internet l'ensemble des principes qu'ils ont édictés, le plus souvent après des consultations auprès de groupes autochtones, principes que tout candidat à un concours pour obtenir une subvention de recherche doit démontrer vouloir suivre, d'une façon ou d'une autre. Par exemple, le site des IRSC indique que « les IRSC cherchent à établir des relations empreintes de respect avec les communautés autochtones en créant des milieux de recherche sains sur les plans social, spirituel, émotionnel et physique »[3]. De même, le CRSH a publié l'ensemble des principes directeurs qu'il reconnaît en recherche autochtone[4], tel que « **respecte** les systèmes de connaissances des Autochtones, notamment les ontologies, les épistémologies et les méthodologies, en tant que pistes importantes pour esquisser le profil des connaissances autochtones, ce qui favorise la collaboration interdisciplinaire et repousse les limites des connaissances dans les disciplines du monde occidental » et « **favorise** la participation des aînés et des gardiens du savoir autochtone en reconnaissant leurs contributions à la recherche et en respectant les protocoles propres à leurs connaissances ». Ces principes, également articulés par l'EPTC2, sont de bons principes, qui visent à assurer que les communautés soient traitées comme des participants et non comme des sujets qui n'auraient pas leur mot à dire. Il s'agit, de la part de ces organismes, de réponses à un historique d'abus de pouvoir, ce qui est une forme de justice réparatrice. Ne nous méprenons pas, j'y suis très favorable. Les problèmes surgissent quand ces principes sont vécus comme des règles à appliquer sans nuances. Le fait que la collaboration soit explicitement encouragée est souvent reçu comme une nécessité, voire une obligation de choisir comme méthodologie la recherche collaborative. Outre que c'est une vision radicale de ces textes, cela peut comporter certains dangers, comme je le verrai dans la section suivante.

Ces approches sont-elles pertinentes en ethnologie?

J'ai déjà conduit des recherches-action et des recherches collaboratives, toute seule ou en équipe. J'ai collaboré avec des criminologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs. J'ai travaillé sur un projet de création d'une école primaire dans une communauté éloignée où il n'y avait aucune scolarisation possible ; sur la violence conjugale et familiale ; sur l'accès à des programmes de spiritualité autochtone en prison ; sur l'impact du colonialisme bureaucratique dans les modes de gouvernance

[2] Au Canada, l'expression « Premières Nations » désigne officiellement les Amérindiens. Les Inuits et les Métis constituent les deux autres groupes considérés comme Autochtones par la Constitution.
[3] http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/50339.html, page consultée le 25 octobre 2019.
[4] https://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/statements-enonces/indigenous_research-recherche_autochtone-fra.aspx, page consultée le 25 octobre 2019.

et sur les représentations ; et enfin sur l'écriture de l'histoire d'une communauté, le tout toujours en milieu amérindien. Toutes mes autres recherches ont été des recherches fondamentales où j'ai déterminé moi-même le sujet. En fait, je ne crois pas que l'une d'entre elles ait été moins éthique que les autres. Quelles sont les différences?

Dans les recherches-action et collaboratives, les connaissances sont produites non pas seulement par les chercheurs, mais par et avec les acteurs de terrain. Il s'agit ici de faire bénéficier la science de savoirs auxquels elle n'aurait peut-être pas accès autrement, savoirs formulés à travers le point de vue des acteurs. Cette approche, pour louable et intéressante qu'elle soit, prête le flanc à certaines critiques. Tout d'abord, ce type de recherches nécessite un engagement du chercheur, à qui l'on peut reprocher de confondre science et activisme. Après tout, ces recherches préconisent une action directe, à laquelle d'ailleurs certaines aboutissent. Par exemple, à Kitcisakik (Abitibi, Québec), l'école Mikizicec est le résultat direct du projet dont j'ai un temps fait partie [21]. Ici, les chercheurs ont rempli un rôle social qui, pourrait-on dire, est le nœud de la chaîne de la recherche : l'édifice des connaissances bénéficie à des utilisateurs. Mais, d'une part, on pourrait objecter ce que rapportent Carrier et Contandriopoulos qui s'inspirent de Hannah Arendt :

> le chercheur a pour rôle de décrire le monde. Si […] il vise à changer les conditions du monde, le chercheur entre dans la sphère de l'action politique et n'assume plus son rôle scientifique. Ainsi, en s'aventurant dans l'action politique, le chercheur délaisse la vérité descriptive pour l'opinion. Or, qui dit opinion dit subjectivité, subjectivité présente dans le désir du chercheur d'influer sur les choix politiques selon les résultats de ses recherches [22, p.5].

En fait, de très nombreux ethnologues, dont je fais partie, ont fait depuis longtemps leur deuil de l'objectivité. Ils savent qu'ils sont subjectifs et l'assument, cherchant surtout des mesures d'atténuation de cette subjectivité par la rigueur de leurs méthodes. En recherche amérindianiste, et pour reprendre les termes de Sylvie Poirier, citant Escobar, les ethnologues sont invités à « manifester un engagement affectif et politique parfaitement clair à l'égard des cultures locales » [23, p.151]. Il n'est pas vraiment possible d'y échapper.

D'autre part, on pourrait objecter aussi aux recherches-action et collaboratives que le chercheur risque de servir d'instrument, ou de caution scientifique, pour faire valoir des intérêts et des intentions qui ne sont pas les siens. Mais je dirais que c'est aussi le cas en recherche fondamentale : ce ne sera peut-être pas le chercheur lui-même qui sera instrumentalisé, mais ses écrits, qui peuvent être utilisés à des fins très différentes de ce pour quoi ils ont été élaborés [24]. Également, comme le dit le dicton « quoique l'on fasse, on a toujours tort », les chercheurs peuvent se faire reprocher, en cas de conflit opposant leurs informateurs à un gouvernement ou une compagnie, autant leur inaction et leur passivité que leur intervention [24]. On ne peut pas toujours répondre aux intérêts de l'autre, soit parce que l'on n'en a pas forcément le pouvoir (il manque à nos recherches une mise en application politique au sujet de laquelle nous sommes impuissants), soit parce qu'un intérêt dirigé, appliqué, ne mène pas toujours à l'avancement des connaissances, mais parfois seulement à la production de rapports sans grande utilité. En outre, le risque est d'entrer dans des jeux de pouvoir locaux qui dépassent totalement le chercheur. Or, pour être utile, un chercheur doit avoir la capacité d'oser, d'être critique, d'exercer sa liberté académique.

Ensuite, ces recherches peuvent remettre en question la validité de méthodologies pourtant bien éprouvées, ainsi que des épistémologies. Je parle ici notamment de la méthode de l'observation participante, qui est une méthode d'immersion dans la vie d'un groupe, dans le but de réduire l'ethnocentrisme du chercheur en lui faisant partager la vie de ceux et celles qu'il étudie. Dans une recherche-action, on ne partage pas la vie d'un groupe puisqu'on cherche à modifier une partie de cette vie. La posture épistémologique qui est au cœur du projet ethnologique s'en trouve également ébranlée. L'observation participante a, pourtant, un immense avantage : si le chercheur est bien attentif, bien formé et suffisamment sensible, sa recherche peut être complètement bouleversée par son séjour sur le terrain. Son sujet, élaboré avec soin et ciselé à l'aune d'une revue de littérature scientifique adéquate, peut s'avérer vain face à la réalité dans laquelle il arrive. Il doit parfois réorienter son sujet, voire en changer. La recherche se nourrit de hasards et de curiosités personnelles. Au cours de diverses recherches, j'avais amassé lors d'entretiens des données sur le mariage traditionnel anicinabe, sans but précis. Je ne les avais pas publiées, par manque de temps et de motivation. Or, je fus un jour contactée par une firme juridique qui me demanda de produire un dossier d'expertise sur le sujet. Le procès fut gagné par un jugement (Tribunal administratif du Québec, Division Affaires sociales, *Decoursay v. Attorney General of Québec*, SAS-Q-163187-1003, 19 mai 2015), ce qui me démontra que des recherches fondamentales n'intéressant qu'une poignée de spécialistes universitaires pouvaient être plus utiles que d'autres recherches menées pour produire des résultats directs. Le désir de rendre service, de créer un bénéfice immédiat qui est souvent à l'origine du choix de la recherche-action ou de la recherche collaborative, peut n'aboutir qu'à un mirage, quelle que soit la bonne conscience et l'illusion d'imprimatur que peut en avoir retiré le chercheur.

Également, l'idée qui est souvent à l'origine du choix d'une recherche collaborative avec, par exemple, une communauté autochtone, est de briser le monopole de la recherche en ce qui concerne le choix du sujet et de l'interprétation des données, pour être au plus près des préoccupations des « enquêtés » et non des enquêteurs. L'intention est bonne dans la mesure où engager un partenariat de recherche a plus de chances d'offrir la possibilité aux participants de véritablement s'approprier ladite recherche en travaillant étroitement pour elle, tout en assignant aussi au chercheur une place de participant, rendant le rapport de pouvoir plus égalitaire. En outre, l'immense majorité des chercheurs en sciences sociales au Québec étant encore des « Blancs », ils ne veulent pas se faire accuser, comme l'ont reproché maints intellectuels amérindiens [25], d'être des observateurs étrangers qui, bardés de leurs diplômes universitaires, font autorité. Ils veulent, légitimement d'ailleurs, éviter une approche coloniale et faire reconnaître l'autorité de leurs partenaires de recherche. Mais cela n'évite pas les écueils : un

partenariat de recherche suppose que la communauté ait les ressources, notamment humaines et sociales, ainsi que la capacité d'assumer cette charge. Or, précisément, de nombreuses communautés, en tout cas autochtones, sont visées par des recherches-action ou collaboratives car elles manquent de ressources et de personnel, pour accomplir ce dont elles ont besoin. Elles doivent alors porter un fardeau trop lourd pour elles. De plus en plus, des communautés autochtones québécoises se dotent de comités superviseurs, ou de bureaux de la recherche (avec bien souvent une seule personne), pour pouvoir filtrer les demandes de recherche et y répondre. Mais beaucoup n'en ont pas encore les moyens et ont, en prime, d'autres priorités. Le chapitre 9 de l'EPTC2 comme le protocole de recherche de l'APNQL le rappellent : si « il est fortement suggéré que la participation des Premières Nations aille au-delà de l'approbation du projet du recherche […] », « différents degrés de participation à la recherche sont possibles. Ils doivent être déterminés d'un commun accord, en tant compte de la capacité de chacune des parties » [20, p.18].

Enfin, les chercheurs en sciences sociales qui choisissent d'effectuer des recherches-action ou des recherches collaboratives le font souvent parce qu'ils ont l'impression qu'en impliquant étroitement les acteurs de la recherche, ils pourront en partager la responsabilité. Le problème est que cela est faux. Le chercheur reste le responsable. Et ce n'est pas parce qu'il a de bonnes intentions qu'il fait de la bonne recherche. En contrepartie, le désir d'être gentil et accueillant, comme je l'ai vu dans beaucoup de communautés autochtones, peut mener des participants à accepter des tâches qui sont en sus de celles qu'ils ont déjà à accomplir dans leur vie professionnelle et personnelle. Ils ne se rendent pas forcément compte de ce que va impliquer de « co-construire le sujet », expression fréquente chez les étudiants comme chez les jeunes professeurs, mais qui est loin d'être claire chez les « co-chercheurs » non universitaires, comme ce que j'ai pu observer à maintes reprises lors des colloques de centres ou d'équipes de recherche où lesdits co-chercheurs se vident le cœur et trouvent que l'implication que l'on attend d'eux est démesurée.

Conclusion

Toute vraie collaboration suppose que les gens s'engagent et se fassent mutuellement confiance. De telles relations s'établissent dans la durée, avec des hauts, des bas, des preuves de compétence à fournir. J'ai eu la chance de commencer ma carrière à un moment où la pression en matière de recherche autochtone était beaucoup moins forte. J'ai pu conduire, avec des subventions, des recherches fondamentales, sans avoir à longuement expliquer aux organismes qui m'ont financée comment je respectais mes partenaires de recherche. Je n'avais pas à produire des ententes pour prouver que les représentants de la communauté étaient d'accord avec ma démarche de recherche, comme ce que demandent de plus en plus des conseillers en éthique ayant une lecture stricte de l'EPTC2. J'ai pu prendre mon temps et mes recherches fondamentales, comme les réseaux que j'ai établis au fil des années, me servent maintenant, justement, de fondement pour asseoir mes recherches collaboratives. Pour un étudiant ou pour un jeune chercheur, qui analysent au premier degré les consignes de l'EPTC2 et des organismes subventionnaires, la barre est trop haute. Et leurs recherches ne seront pas plus éthiques que celles de leurs prédécesseurs.

Les recherches-action ou collaboratives dans des disciplines non normatives ont le mérite d'obliger le chercheur à réfléchir à ses méthodes et à ses approches analytiques. Si cela peut l'aider à en conduire des plus rigoureuses, alors ces recherches seront plus éthiques. Mais je ne pense pas que l'une ou l'autre des recherches, y compris des recherches fondamentales, soit mieux que les autres : si les participants comprennent vraiment ce à quoi pourra servir une recherche, si j'ai pu démystifier ce qu'est l'ethnologie et plus largement l'anthropologie pour eux, si cette démystification aura pu leur redonner le pouvoir (décisionnel notamment) dont le regard et l'acte coloniaux les ont privés, tout le monde y aura gagné[5]. Dans ma propre expérience, si je trouve qu'une recherche en partenariat avec une communauté autochtone constitue une sorte d'idéal, il arrive aussi que mon enthousiasme et mon désir de susciter un intérêt chez mes informateurs se heurtent, sur certains sujets, à leur réflexion « fais ta job ». Autrement dit, parfois ils trouvent que ma recherche est intéressante et ils veulent bien me répondre, mais sans rien faire de plus : eux aussi ont des emplois, des vies, des choses à faire.

Quel que soit leur degré de participation, les règles éthiques seront toujours les mêmes et ces règles m'engagent, de toute façon, vis-à-vis de mes informateurs. Quand on me demande, dans mon formulaire de demande de certificat d'éthique, quelles sont mes stratégies de suivi ou de diffusion des résultats de mes recherches à mes participants, ou quand le chapitre 9 de l'EPTC2 m'oblige à obtenir, voire susciter, la participation de la communauté à mon projet, c'est une forme d'engagement. Je ne suis pas moins impliquée en recherche fondamentale que je ne le suis dans une recherche où je fais partie autant des participants que des chercheurs.

Si les considérations éthiques ont pu longtemps me rendre perplexe, voire me fâcher (pourquoi n'avait-on pas confiance en moi, pourquoi m'obliger à écrire des dossiers longs à des comités d'éthique, pourquoi m'embêter avec ce que je percevais comme un surplus de bureaucratie), en fin de compte elles m'ont forcée à me pencher sur des aspects que je tenais pour acquis dans ma profession d'ethnologue. Quelles que soient les types de recherches que je conduis, si elles ont pu en changer le visage, j'espère surtout qu'elles m'aident à en produire de meilleures.

[5] Ces aspects sont d'ailleurs dûment documentés par Asselin et Basile [26] qui, dans leur article sur l'éthique de la recherche chez les Autochtones, se demandent ce « qu'en pensent les principaux intéressés ».

Remerciements
Je remercie Ségolène Vandevelde et Béline Pasquini de m'avoir donné l'opportunité de participer à ce numéro spécial, au milieu de mes collègues archéologues.

Acknowledgements
I would like to thank Ségolène Vandevelde and Béline Pasquini for giving me the opportunity to participate in this special issue, among my archaeological colleagues.

Conflits d'intérêts
Marie-Pierre Bousquet est mariée à Bryn Williams-Jones, éditeur en chef de la revue; Bryn Williams-Jones n'a pas participé à l'évaluation de l'article.

Conflicts of Interest
Marie-Pierre Bousquet is married to Bryn Williams-Jones, Editor-in-chief of the journal; Bryn Williams-Jones was not involved with the evaluation of the article.

Responsabilités des évaluateurs externes
Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme évaluateurs n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la *Revue canadienne de bioéthique* assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et de la publication d'un article.

Peer-reviewer responsibilities
Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of *Canadian Journal of Bioethics* take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

Édition/Editors: Cécile Bensimon & Louise Ringuette
Évaluation/Peer-Review: Jean-Marc Larouche & Bérénice Bellina

Affiliations
• Programme en études autochtones, Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal, Canada

Correspondance / Correspondence: Marie-Pierre Bousquet, marie-pierre.bousquet@umontreal.ca

Reçu/Received: 7 Nov 2018 **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors. Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

Références

1. Vinatier I, Morrissette J. Les recherches collaboratives : enjeux et perspectives. Carrefours de L'éducation. 2015;(39):137-70.
2. Anadón M. La recherche dite « qualitative »: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. Recherches Qualitatives. 2006;26(1):5-31.
3. Hugon M-A, Seibel C. Recherches impliquées, recherches action : le cas de l'éducation : synthèse des contributions et des débats du Colloque organisé par l'Institut national de recherche pédagogique, (I.N.R.P.), Paris, les 22, 23 et 24 oct. 1986. Bruxelles: De Boeck Wesmael; 1988.
4. Casabianca F, Albaladejo C. Des multiples légitimités de la recherche-action. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement. 1997;11-25.
5. Barbier R. La recherche action. Paris: Anthropos; 1996.
6. Laplante B. Cheminement éthique d'un chercheur engagé en recherche collaborative. Revue des sciences de l'éducation. 2005;31(2):417-440.
7. Lefrançois R. La recherche collaborative: essai de définition. Nouvelles pratiques sociales. 1997;10(1):81-95.
8. Catroux M. Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique. Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité. 2002;21(3):8-20.
9. Leclerc C, Bourassa B, Picard F, Courcy F. Du groupe focalisé à la recherche collaborative: avantages, défis et stratégies. Recherches Qualitatives. 2011;29(3):145-167.
10. Morrissette J. Recherche-action et recherche collaborative: Quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs? Nouvelles pratiques sociales. 2013;25(2):35-49.
11. Fabre D. L'ethnologue et ses sources. In: Vers une ethnologie du présent. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme; 1992:39-55.
12. Pétonnet C. L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien. L'Homme. 1982;22(4):37-47.
13. Bastien S. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. Recherches Qualitatives. 2007;27(1):127-140.
14. Gagné N. Le savoir comme enjeu de pouvoir: l'ethnologue critiquée par les autochtones. Dans : Alban Bensa (éd.), Les politiques de l'enquête. Paris: La Découverte; 2008:277-298.
15. Jérôme L. L'anthropologie à l'épreuve de la décolonisation de la recherche dans les études autochtones: Un terrain politique en contexte atikamekw. Anthropologie et Sociétés. 20 avr 2009;32(3):179-96.
16. Briggs JL. Never in anger: Portrait of an Eskimo family. Vol. 12. Harvard University Press; 1970.
17. Flannery R, Long JS, Peers LL. Ellen Smallboy: Glimpses of a Cree woman's life. Vol. 4. McGill-Queen's Press-MQUP; 1995.

18. Therrien M. Démocratie et reconnaissance : construire des partenariats de recherche. Diogène. 2007;(220):153-6.
19. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. Ottawa; 2018.
20. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador – APNQL. Protocole de recherche des Premières Nations au Quebec Labrador [Internet]. Wendake, Québec; 2014.
21. Loiselle M, Bourdaleix-Manin A-L, Potvin M. Le retour des jeunes enfants dans la communauté algonquine de Kitcisakik : une recherche-action visant l'engagement de la communauté envers la santé et le bien-être des enfants. Rapport de recherche : Phases II, III et IV. 2011.
22. Carrier A, Contandriopoulos D. Principes de communication et rôle social du chercheur en matière de transfert de connaissances: une dualité source de questionnements éthiques. BioéthiqueOnline. 2016;5(26).
23. Poirier S. Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme: Réflexions sur des exemples canadiens et australiens. Anthropologie et Sociétés. 2000;24(1):137-53.
24. Piron F. Production de savoir et effets de pouvoir. Le cas de la délinquance des Autochtones au Canada. Anthropologie et Sociétés. 1994;18(1):107-32.
25. Deloria V. Custer Died for Your Sins: An Indian Manifesto. Norman: University of Oklahoma Press; 1969.
26. Asselin H, Basile S. Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. Qu'en pensent les principaux intéressés ? Éthique Publique. 2012;14(1).